



Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 SION 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

Bulletin des Amis

de saint François de Sales

LA RENOVATION

CHAPITRE I

SATAN, SERVITEUR DE DIEU (suite)

Nous entendons aujourd’hui les mêmes étonnements. Tout réussit aux Gambetta et aux Ferry, aux Waldeck et aux Combes. Ils peuvent fouler aux pieds tous les droits, même ceux qui résulteraient de leurs propres lois; se livrer à toutes les trahisons, se vautrer dans toutes les turpitudes, soulever toutes les indignations et tous les dégoûts, rien ne les arrête. Et on peut être sûr que rien ne les arrêtra jusqu'à ce que DIEU les rejette, comme les vils et coupables instruments d'une œuvre qu'ils ont voulu mauvaise, et qu'en fin de compte, le souverain Maître rendra bonne.

Cela ne veut point dire que nous devons nous croiser les bras, attendant l’heure de la Providence. Il faut qu’au moment où elle sonnera, DIEU nous trouve prêts, à seconder la suite de ses desseins; et pour cela, il faut que nous luttions pour le juste, pour le vrai, pour le bien, afin d’être à même de l’embrasser et de l’accomplir quand la tourmente aura passé.

DIEU veut tout d’abord, avons-nous dit dans la première partie de ce livre, faire excécuter les arrêts de sa justice. Sur la terre comme aux enfers, il se sert des méchants pour punir les coupables. Mais il y d’autres desseins. Les révolutions ne servent point seulement à châtier les prévaricateurs, hommes et nations; par les mêmes mains, DIEU détruit les choses qui se sont corrompues au point de ne plus pouvoir remplir la fin qui leur était assignée, ou il purifie de leurs éléments vieillis, dégénérés, celles qui sont appelées à des destinées nouvelles. J. de Maistre revient constamment sur cette pensée. Le mot «si la Providence efface, c'est sans doute pour écrire», est devenu célèbre. Il disait aux débuts de la Révolution : «Tout ce qui doit tomber tombera, comme tout ce qui devait tomber est tombé au

milieu de tous les appuis imaginables.» Que de trônes qui paraissaient inébranlables, que d’institutions qui semblaient devoir être éternelles, ont disparu depuis que ces lignes ont été écrites ! Et combien de constructions élevées sur ces ruines se sont écroulées elles-mêmes ou vont s’écrouler. Elles n’étaient que des tentes placées là pour servir d’abri, en attendant l’heure propice à la réalisation des pensées que DIEU nourrit en son cœur.

«Napoléon établit partout des royaumes, disait de Maistre, comme Robespierre établissait partout des républiques. L’un ne sera pas plus stable que l’autre.» Au lendemain du sacre, le 26 décembre 1804, il disait encore : «Ne croyez pas qu’il y ait rien de stable dans tout ce qui s’opère en France. Le baptême que le Pape est venu donner à l’usurpateur ne le fixera pas sur son piédestal. Bonaparte fait ce que le roi n’aurait certainement pu faire ; après quoi il disparaîtra.» Il a disparu, et il en a été ainsi de tous ceux qui sont venus depuis. Chacun avait un déblaiement à opérer : une fois la chose faite, on le vit quitter la scène, le plus souvent d’une manière tragique.

La liberté de mal faire laissée aux démolisseurs d’aujourd’hui n’a point d’autre raison d’être. Nous sommes désolés de les voir porter sans difficulté la hache sur les institutions religieuses les plus dignes de reconnaissance et de respect. C’est sans doute que DIEU veut les relever plus parfaites en elles-mêmes ou plus aptes à subvenir aux nécessités des temps à venir. «Il n’y a point de châtiment, dit de Maistre (on peut ajouter, il n’y a point d’épreuve) qui ne purifie; il n’y a point de désordre que l’amour éternel ne tourne contre le principe du mal. Bien peu d’hommes sont capables de comprendre le prodige adorable qui force le mal à nettoyer de ses propres mains la place que l’éternel architecte a déjà mesuré de l’œil pour ses merveilleuses constructions.

(à suivre)

Mgr DELASSUS “Le problème de l’heure présente”

La lutte de la vie contre la mort en Russie, Ukraine, Croatie et dans les autres Pays de l'Est et du Centre de l'Europe.

(Résumé d'une conférence du Dr Antun Lisec, donnée à Sion le 26 mai 1994, au Congrès des médecins catholiques)

Dr méd. Antun Lisec, Human-Life-International-Croatia, 55335 Vetovo, Pozenska u1. 11, Croatia.

Chers Participants,

Je me réjouis de prendre part à ce Congrès peut ordinaire et peut-être même historique. Je veux vous parler avant tout de la situation dans quelques pays du Centre et de l'Est de l'Europe qui furent pendant longtemps soumis à la dictature communiste.

Sans doute avez-vous observé bien souvent que des hommes riches, jeunes et sains oublient souvent Dieu et sa loi sainte. Mais quand l'homme devient malade, pauvre et vieux ou encore quand il doit beaucoup endurer, c'est souvent à ce moment qu'il commence à chercher Dieu et son aide. Les pays riches, de même oublient Dieu et se ferment à l'influence Pro-Life. Nous rencontrons, au contraire, des coeurs ouverts dans les pays pauvres, plus particulièrement dans les pays de l'ancienne Union Soviétique — anciennement communiste — où beaucoup de gens se trouvent dans une situation économique, psychologique et sociale extrêmement difficile. Encore faut-il se demander si les coeurs sont ouverts à la vérité ou au mensonge.

Il y a quelques années, activité Prop-Life et évangélisation ont été fortement empêchées par les communistes. Mais maintenant, le problème est de notre côté. Nous ne disposons pas d'assez d'instructeurs. Pro-Life pourraient aller dans ces pays pour agir de pair avec l'évangélisation. Or, pendant ce temps, différentes sectes qui essayent avec beaucoup d'argent de détruire l'Église catholique arrivent de l'ouest dans ces pays.

Évangélisation implique aussi activité Pro-Life. Nous nous souvenons tous que, pendant la domination communiste, c'était surtout le premier commandement qui était combattu ; l'existence de Dieu était reniée. Il semble que les opposants actuels de l'Église **combattent moins le premier commandement; ils pêchent plutôt contre le cinquième, le sixième et le neuvième commandement par l'avortement, la stérilisation, le préservatif et la pornographie.** En outre, ils rejettent la chasteté avant le mariage et la fidélité dans le mariage. L'évangélisation nous apprend

au contraire à respecter tous les commandements du Seigneur et de l'Église.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à l'envasissement progressif du monde entier par l'Islam. Ils ont plus d'enfants. Un étudiant anglais (étudiant en médecine) me racontait récemment que la moitié des habitants de sa localité était musulmane. Les musulmans sont dans les questions éthiques beaucoup plus stricts que les Européens de l'Ouest. Le Pakistan, par exemple, interdit vigoureusement la pornographie. Les musulmans se préservent également beaucoup plus sévèrement de l'infection H.I.V. que les Européens.

J'ai appris récemment de personnes qui venaient de Malaisie que les gynécologues établis là-bas ne prescrivent des moyens de prévention ou de contraception qu'aux femmes qui ne sont pas musulmanes. Les femmes musulmanes ne souhaitent aucune mesure de cette sorte.

En Croatie, 80 % des habitants sont catholiques. Nous, médecins catholiques, ne voulions pas nous spécialiser en gynécologie, parce que nous aurions été amenés à procéder à des avortements. D'ailleurs, il y a aujourd'hui encore, dans quelques villes croates, des cliniques gynécologiques qui ne sont pas en mains croates.

Nous savons aujourd'hui que l'idéologie communiste, développée par Karl Marx et Engels, vise clairement à exterminer les chrétiens de l'Europe de l'Est. Encore une grande calamité venue de l'Ouest en Europe de l'Est. L'International Planned Parenthood Federation (I.P.P.F) vient aussi de l'Ouest, de même que Freud et sa psychiatrie perverse. Enfin ce sont les mauvais films occidentaux qui parviennent à l'Est. En 1992, on m'a dit, au Ministère de la Santé de l'Ukraine, que l'UNICEF leur aurait envoyé "des quantités et des quantités de pilules" (pilules contraceptives). Les USA travaillent aussi contre la vie. Cela était particulièrement clair dans "Memorandum 200" (1974) du National Security Council. Il y était proposé que l'aide économique américaine ne se concrétise que dans les pays qui suivraient des programmes de contrôle des naissances. En contrepartie de la réduction des naissances, des avantages financiers étaient promis aux familles concernées. Les USA déboursent d'énormes sommes pour financer les programmes de contrôle des naissances; sommes auxquelles

s'ajoutent les contributions gigantesques d'institutions privées comme la Rockefeller Foundation, Siera Club, Worldwatch Institute, Ford Foundation, Pathfinder Fund etc. La Banque Mondiale est aussi impliquée. En 1990, l'ancien Président de la Banque Mondiale, Conable, manda les institutions privées de contribuer à ce que la moitié, au moins, des familles du tiers monde pratique le planning familial d'ici l'an 2000. Je mentionne cela pour mettre en évidence à quel point l'Ouest est responsable, dans de nombreux cas, de politiques de développement erronées dans les pays de l'Est et du Centre de l'Europe. L'argent des contribuables américains sera engagé dans nos pays Est-Européens, comme dans ceux du Centre de l'Europe, pour tuer des enfants à naître.

La plus grande partie de la fortune mondiale se trouve en Amérique, au Canada, au Japon et dans l'Europe de l'Ouest. La tâche de ces pays devrait être de développer de bons programmes, compatibles avec l'action Pro-Life, et de commencer à travailler, dans les pays de l'Est et du Centre de l'Europe, selon ces critères.

A ce point de mon exposé, quelques personnes se demandent peut-être pourquoi devraient-elles aider à sauver des enfants à naître dans les pays de l'ex-Union Soviétique. Là, je dois insister sur le fait qu'
cette aide est un devoir. Pensez seulement au bon Samaritain qui se porta au secours d'un homme blessé, sans être compatriotes !

Il est aussi nécessaire d'engager tous les médias dans l'évangélisation. Par exemple, quelques gynécologues d'Ukraine me demandèrent de bons films Pro-Life à diffuser dans les programmes de la télévision locale. Malheureusement, je n'avais aucun film à mettre à leur disposition. J'ai donc réalisé deux vidéos Pro-Life en langue croate, une pour les jeunes et l'autre pour les cours de préparation au mariage.

Ce que nous faisons doit être en accord avec l'enseignement de l'Église catholique. Il est particulièrement utile de connaître Humanæ Vitæ, Donum Vitæ et Familiaris Consortio et de les faire connaître. Saint Augustin disait : il est préférable de marcher en boitant sur le bon chemin, que de courir dans la mauvaise direction. Ainsi devons-nous être sans concession contre l'avortement.

Courrier de Rome

Informations Religieuses - Documents - Commentaires - Questions et Réponses

sì sì no no

«Que votre OUI soit OUI, que votre NON soit NON, tout le reste vient du Malin»
(Mt 5, 37)

UN CAS EMBLÉMATIQUE : le triomphe du modernisme SUR L'EXÉGÈSE CATHOLIQUE

6. La "nouvelle exégèse" de la "nouvelle théologie"

La « nouvelle » exégèse

J'ai souligné en son lieu que la demande d'abrogation des décrets émis par la Commission Pontificale Biblique sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque (1906) et sur l'historicité des premiers chapitres de la Genèse (1909) venait de France (1). Et ce n'était pas sans motif.

En ces années-là, en effet, bouillonnait en France une très active propagande pour la « nouvelle théologie » soutenue par Henri de Lubac S.J. et par ses confrères Daniélou, Fessard, Bouillard, etc... (2). En avril 1946 le jésuite Fessard avait manifesté clairement que les « nouveaux théologiens » ne supportaient pas les décrets émis par la Commission Pontificale Biblique, écrivant que ces décrets étaient « un rempart, mais non une réponse » (3). En réalité la « nouvelle théologie » soutenait également une « nouvelle » exégèse appelée par de Lubac « exégèse spirituelle ». Qu'entendait-il exactement par là ?.. Ce n'était pas toujours très clair (la « nouvelle théologie » aime le rideau des nébulosités). J. Coppens précise ainsi cette « exégèse spirituelle » : une lecture des Livres Saints sous la direction de l'Esprit Saint, en contact direct avec l'Esprit de Dieu, et donc l'intelligence de l'Écriture Sainte moyennant une espèce de science surnaturelle qui agirait dans l'esprit de

chacun (4).

Coppens signalait chez de Lubac le « danger de susciter une espèce d'illusionisme, de sorte que pour se protéger d'un tel péril [ou pour éviter une telle accusation], je recommandai de conduire une telle "exégèse spirituelle" sous la direction de l'Église et dans le sens établi par elle. Dans un tel cas, cependant, la lecture charismatique n'offre rien de nouveau. A notre avis — continue Coppens — l'influence de l'Écriture Sainte est abaissée à une espèce d'occasionalisme. A l'occasion de la lecture des Livres Saints, Dieu parlera, mais les textes que nous lisons ont-ils un lien organique avec la parole que Dieu nous adresse à nous, à l'intérieur de nous ? »

A son tour, le jésuite Daniélou (créé ensuite cardinal par Paul VI) insistait pour un retour, non sans innovations, à la typologie d'Origène : c'est seulement en lisant « typologiquement » l'Ancien Testament, c'est-à-dire seulement en le lisant comme une figure du Nouveau Testament, que l'on peut extraire le miel de l'édification spirituelle.

Le risque de faire de l'Évangile de Dieu un Évangile de l'homme

En réalité, sous le prétexte d'une lecture édifiante et constructive de l'Ancien

Testament on déviait carrément, dans un sens protestant, de l'exégèse catholique et on reproposait une erreur condamnée à plusieurs reprises par les Pontifes Romains : la dévalorisation ou, mieux, la négation du sens littéral historique de l'Écriture Sainte.

A l'occasion du XV^e centenaire de la mort de Saint Jérôme, Benoît XV dans l'encyclique *Spiritus Paraclitus* avait rappelé les exégètes à la « voie sûre que tous doivent suivre pour arracher aux Livres Sacrés leur véritable signification », voie tracée par Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même et par ses Apôtres, et suivie par tous les Pères et docteurs de l'Église, y compris Saint Jérôme. Citant abondamment les œuvres du saint exégète, Benoît XV écrit :

« C'est d'abord à découvrir le sens littéral ou historique que s'appliquera notre esprit : "Je donne toujours aux lecteurs prudents le conseil de ne point accepter des interprétations supersticieuses et qui isolent des tronçons du texte suivant le caprice de l'imagination, mais bien d'examiner ce qui précède, ce qui accompagne et ce qui suit, et d'établir un lien pour tout le passage en question".

Toutes les autres manières d'interpréter les Écritures — ajoute-t-il [saint Jérôme] — sont basées sur le sens littéral [...].

Le sens littéral ou historique établi avec

certitude, saint Jérôme recherche des sens moins obvies et plus profonds en vue de nourrir son esprit d'un aliment plus choisi [...] .

Aussi ce qu'il reproche à beaucoup d'interprétations mystiques d'auteurs anciens, c'est surtout de négliger complètement de s'appuyer sur le sens littéral : "Il ne faut pas que toutes les promesses qu'ont chantées, au sens littéral, les lèvres des saints prophètes soient réduites à n'être plus que des formules vides et les termes matériels d'une simple figure de rhétorique ; elles doivent, au contraire, reposer sur un terrain ferme, et ce n'est qu'établies sur les fondations de l'histoire qu'elles pourront s'élever jusqu'au faîte du sens mystique". Il observe sagement, à ce propos, qu'il ne faut point s'écartez de la méthode du Christ et des apôtres : bien que l'Ancien testament ne soit à leurs yeux que comme la préparation et l'ombre de l'Alliance Nouvelle et que, par suite, ils en interprètent au sens figuré un grand nombre de passages, ils n'en ramènent point pour cela tout l'ensemble à des figures. A l'appui de sa thèse, fréquemment, saint Jérôme invoque l'exemple de l'apôtre saint Paul, qui, pour citer un cas, "exposant les figures mystiques d'Adam et d'Ève, ne niait pas qu'ils eussent été créés, mais basant l'interprétation mystique sur le fondement de l'histoire, écrivait : c'est pourquoi l'homme quittera...." ».

Et encore :

« Quant au mode d'exposition et d'expression, puisque c'est la fidélité que l'on cherche dans les dispensateurs des mystères de Dieu, Jérôme pose en principe qu'il faut s'en tenir avant tout à l'"exactitude de l'interprétation" et que "le devoir du commentateur est d'exposer non des idées personnelles, mais bien celles de l'auteur qu'il commente" ; d'ailleurs, ajoute-t-il, "l'orateur sacré est exposé au grave danger de faire un jour ou l'autre, par une interprétation défectueuse, de l'Évangile du Christ l'Évangile de l'homme ". » (5).

Sens bibliques et sens non bibliques

L'Écriture Sainte — je le rappelle — en tant que livre humain et divin, a un double sens : littéral et typique (ou spirituel). Le sens littéral est, comme pour n'importe quel livre, le sens exprimé par les termes. Ce sens-là fut celui qui était dans l'intention soit de Dieu, soit de l'écrivain sacré (ou hagiographe). Le sens typique, par contre, est un sens exclusif des Livres Sacrés et fut conçu seulement par Dieu, et non par l'écrivain sacré : Dieu, auteur principal de l'Écriture Sainte, voulut dans l'Ancien Testament préparer et voiler le Nouveau et il disposa donc des faits et des personnages du premier pour figurer, pour préannoncer les vérités du second (cf. Saint Thomas *Quodl. 7, a 16*). Ainsi la manne est disposée par Dieu pour exprimer l'Eucharistie, et l'agneau

pascal est le « modèle », la figure de Jésus Rédempteur, etc. Que dans l'Ancien Testament quelques sujets et épisodes annoncent et figurent des aspects du Messie et de son Royaume, c'est ce que nous enseignent Jésus Notre Seigneur et les Apôtres, et donc l'existence du sens typique est une vérité de foi. Toutefois : 1) chaque phrase ou récit ne contient pas un sens typique ou spirituel, mais le sens typique doit être révélé par Dieu et donc « doit se prouver ou être établi soit par l'usage qu'en ont fait Notre Seigneur, des apôtres ou des écrivains inspirés » (6) ; 2) le sens typique présuppose le sens littéral et doit se fonder sur lui. Il n'est pas permis, sous le prétexte d'une lecture édifiante ou « spirituelle » de la Bible, de négliger cette « règle d'or » formulée, sur la base de la Tradition divino-apostolique, en particulier par Saint Augustin, Saint Jérôme et Saint Thomas (7) et sanctionnée par les Pontifes Romains (8), parce qu'on risquerait alors de réduire la Bible à une série de figures rhétoriques sans fondement réel et d'offrir aux âmes non pas le sens réellement entendu par Dieu, mais le fruit de sa propre fantaisie.

Il est vrai que l'Église permet, et elle-même en donne l'exemple dans la liturgie, d'adapter, dans un but d'édification, les textes bibliques à des significations qui furent étrangères à l'intention de Dieu et de l'écrivain sacré. Mais ces arrangements ou significations allégoriques, justement parce qu'ils ne furent pas dans les intentions de Dieu, ni de l'écrivain sacré, n'ont pas un sens biblique proprement dit et sont considérés comme bien distincts des sens bibliques véritables. Il apparaît donc clairement que l'exégèse « spirituelle » de Lubac et l'exégèse « typologique » de Danielou n'ont rien à voir avec la véritable signification spirituelle ou typique de la Sainte Écriture et ont le tort très grave de vouloir ramener les sens bibliques véritables au soi-disant sens allégorique ou accommodatice qui n'est pas le sens biblique (9).

Par le chemin de la fantaisie

Ces principes, qui furent toujours ceux de l'exégèse catholique, furent rappelés encore une fois le 20 août 1941 par la Commission Pontificale Biblique (6) contre la prétention que « pour bien comprendre la Bible, il faut laisser libre cours à l'esprit, comme si chacun était en communion personnelle avec la Sagesse divine et devait recevoir de l'Esprit-Saint des lumières spéciales, comme le prétendaient les protestants primitifs ».

Cela serait — peut-on lire dans la Lettre de la Commission Pontificale Biblique aux Évêques italiens — « une interprétation absolument subjective et allégorique d'après l'inspiration personnelle ou plutôt selon l'imagination plus ou moins vive et féconde d'un chacun. Certes, il est un principe fondamental enseigné par la foi et à retenir,

c'est que la Sainte Écriture contient, outre le sens littéral, un sens spirituel ou typique, comme cela est enseigné par la façon de faire de Notre Seigneur et des Apôtres ; cependant, toute sentence ou tout récit biblique ne contient pas un sens typique, et ce fut un grave excès de l'école alexandrine d'avoir voulu trouver partout un sens symbolique, même aux dépens du sens littéral et historique. Le sens spirituel ou typique, outre qu'il doit se fonder sur le sens littéral, doit se prouver ou être établi soit par l'usage de Notre Seigneur, des apôtres ou des écrivains inspirés, soit par l'usage traditionnel des Saints Pères et de l'Église, spécialement dans la liturgie sacrée, parce que "lex orandi, lex credendi". Une application plus large des textes sacrés pourra bien se justifier par un but d'édification dans la prédication et les écrits ascétiques ; mais le sens qui résulte des accommodations plus heureuses, quand il n'a pas été approuvé comme il est dit ci-dessus, ne peut être dit vraiment et strictement sens de la Bible ni sens que Dieu a inspiré à l'hagiographe. ».

Pie XII revient sur cette question dans *Divino Afflante Spiritu* (30.9.1943) :

« Que les exégètes, dans l'accomplissement de ce travail, aient toujours devant les yeux qu'il leur faut avant tout s'appliquer à discerner et à préciser ce sens des mots bibliques qu'on appelle le sens littéral » [...]

« Qu'ils veillent d'une manière toute particulière à ne pas se contenter d'exposer ce qui regarde l'histoire, l'archéologie, la philologie et les autres sciences semblables — comme Nous regrettons qu'on le fasse dans certains commentaires — mais, tout en alléguant à propos ces informations, pour autant qu'elles peuvent aider à l'exégèse, qu'ils exposent surtout quelle est la doctrine théologique de chacun des livres ou des textes en matière de foi et de mœurs » [...].

« Quand les exégètes catholiques donneront une pareille interprétation, avant tout théologique, comme Nous avons dit, ils réduiront définitivement au silence ceux qui assurent ne rien trouver dans les commentaires de la Bible qui élève l'esprit vers Dieu, nourrisse l'âme et stimule la vie intérieure, prétendant en conséquence qu'il faut avoir recours à une interprétation spirituelle, ou, comme ils disent, mystique ». [...]

« Ce qui ne signifie certes pas que tout sens spirituel soit exclu de la Sainte Écriture ; car les paroles et les faits de l'Ancien Testament ont été merveilleusement ordonnés et disposés par Dieu de telle manière que le passé préfigurait d'avance d'une manière spirituelle ce qui devait arriver sous la nouvelle alliance de la grâce. C'est pourquoi l'exégète, de même qu'il doit rechercher et exposer le sens littéral des mots, tel que l'hagiographe l'a voulu et exprimé, ainsi doit-il exposer le sens spirituel, pourvu qu'il résulte certainement

qu'il a été voulu par Dieu. Dieu seul, en effet, a pu connaître ce sens spirituel et nous le révéler. Or, ce sens, notre divin Sauveur nous l'indique et nous l'enseigne lui-même dans les saints Évangiles ; à l'exemple du Maître, les apôtres le signalent ouvertement dans leur paroles et leurs écrits ; la tradition constante de l'Église le montre ; enfin, l'antique usage de la liturgie l'exprime chaque fois qu'on est en droit d'appliquer l'adage connu : "La loi de la prière est la loi de la croyance".

Ce sens spirituel donc, voulu et fixé par Dieu lui-même, les exégètes catholiques doivent le mettre en lumière et le proposer avec le soin qu'exige la dignité de la parole divine. Qu'ils veillent religieusement, toutefois, à ne pas présenter comme sens authentique de la Sainte Écriture des significations métaphoriques des choses. Car si, dans le ministère de la prédication surtout, un emploi plus large et métaphorique du texte sacré peut être utile pour éclairer et mettre en valeur certains points de la foi et des mœurs, à condition de le faire avec modération et discréction, il ne faut cependant jamais oublier que cet usage des paroles de la Sainte Écriture lui est comme extrinsèque et adventice. Il arrive même, surtout aujourd'hui, que cet usage n'est pas sans danger, parce que les fidèles, et en particulier ceux qui sont au courant des sciences sacrées comme des sciences profanes, cherchent ce que Dieu signifie par les Lettres sacrées, de préférence à ce qu'un écrivain ou un orateur disert expose en jouant habilement des paroles de la Bible. "La parole de Dieu, vivante et efficace, plus affilée qu'une épée à deux tranchants, si pénétrante qu'elle va jusqu'à séparer l'âme et l'esprit, les jointures et les moelles, démantelant les sentiments et les pensées des cœurs" (Hébr., IV, 12), n'a pas besoins d'artifice ni d'accommodations humaines pour émouvoir et frapper les esprits. Les pages sacrées, en effet, écrites sous l'inspiration de Dieu, sont, par elles-mêmes, riches en signification ; douées de vertu divine, elles valent par elles-mêmes ; ornées d'une beauté qui vient d'en haut, elles brillent et resplendissent par elles-mêmes, pouvu que le commentateur les explique si pleinement, si soigneusement, que tous les trésors de sagesse et de prudence qu'elles

contiennent soient mis en lumière » (10).

La condamnation

Rappels inutiles. La « nouvelle théologie », y compris dans ce domaine, continua, avec un mépris flagrant du Magistère, « par le chemin de la fantaisie » (11). On en vint ainsi à la condamnation de la « nouvelle » exégèse dans *Humani Generis* (1950) :

« Certains, en effet, osent fausser le sens de la définition du Concile du Vatican [I] qui proclame Dieu auteur des Ecritures, reprenant ainsi une opinion bien des fois condamnée, selon laquelle l'inerrance de l'Écriture ne s'étendrait qu'à ce qui concerne Dieu, les choses morales et religieuses ». « Bien plus, disent-ils, ils parlent à tort du sens humain des Livres Sacrés, sous lequel se cacherait le sens divin, seul infaillible ». « Dans l'interprétation de l'Écriture, ils ne veulent aucunement qu'on tienne compte de l'analogie de la foi et de la tradition de l'Eglise ». « En outre, le sens littéral de l'Écriture et l'exposé qu'en ont élaboré, sous la vigilance de l'Église, tant et de si grands exégètes, doivent céder, selon les décrets fallacieux de ces maîtres devant l'exégèse nouvelle, qu'ils appellent symbolique et spirituelle. C'est par elle que les Livres de l'Ancien Testament qui demeureront aujourd'hui dans l'Église comme dans une fontaine scellée, seraient enfin de nouveau intelligibles à tous. Par cette voie, assurent-ils, s'évanouissent toutes les difficultés, qui n'entraînent que ceux qui restent attachés au sens littéral des Ecritures ». « Tout le monde voit combien toutes ces doctrines s'écartent des principes et des normes d'herméneutique qui furent justement fixées par Nos Prédecesseurs, d'heureuse mémoire, Léon XIII, en l'Encyclique Providentissimus, et Benoît XV, en l'Encyclique Spiritus Paraclitus, ainsi que par Nous-même en Nôtre Encyclique Divino Afflante Spiritu » (12).

Et pourtant, justement dans la décennie 1950-1960, immédiatement après *Humani Generis* et immédiatement avant le Concile Vatican II, nous assistons à Rome et en Italie, comme nous le verrons prochainement, à l'escalade progressive du néomodernisme dans le domaine des études

bibliques.

En 1920 Benoît XV avait révélé l'urgence de susciter « des défenseurs le plus nombreux et le plus compétents possible » pour combattre non seulement le rationalisme protestant, mais également, à l'intérieur de l'Église, « ceux qui, assoiffés de nouveautés profanes, ... rejettent les opinions reçues dans l'Église dès la plus haute antiquité ou poussent le mépris de son magistère jusqu'à dédaigner, ensevelir sous le silence, ou même ramener à leur propre sens, en les dénaturant, soit sournoisement, soit avec effronterie, les Constitutions du Siège apostolique et les décrets de la Commission pontificale pour les études bibliques » (13).

Trente ans plus tard, ce courant ou mieux, cette rébellion au Magistère romain s'apprétrait, par contre, à triompher avec l'enterrement de la Commission Pontificale Biblique et la trahison perpétrée par les jésuites de l'Institut Biblique Pontifical « nouveau cours ». Et aujourd'hui, parmi les adeptes de l'exégèse « spirituelle », nous trouvons le père Ignace de la Poterie S.J., collaborateur et grand conseiller du cardinal Ratzinger ! (14).

Francesco Spadafora

1) "Courrier de Rome" n°159(349) Juillet-Août 1994

2) "La Nouvelle Théologie, où va-t-elle ?" Père Garrigou-Lagrange. Annexe à "La Nouvelle Théologie" — Éditions du "Courrier de Rome"

3) Les Études, avril 1946

4) J. Coppens. *Vom christlichen Verständnis des Alten Testaments*. Les Harmonies des deux Testaments. Supplément bibliographique. Bibliographie J. Coppens. Bruges-Paris-Fribourg i. B. 1952, p. 99 ; v. Francesco Spadafora, *Esegesi spirituale in Saggi di critica di esegesi biblica*, Latran

5) *Enchiridion Biblicum*, n° 485 sq.

6) Ibid n° 524

7) Somme théologique I q. 1a. 10 ad. 1.

8) v. Léon XIII *Providentissimus Deus*, Benoît XV *Spiritus Paraclitus*, Pie XII *Divino Afflante Spiritu*

9) v. Francesco Spadafora *Dizionario Biblico*, mot *Sensi biblici*. (n.d.r. Le sens "accompagnement" est un sens biblique étranger à l'Écriture, un sens qu'on lui attribue en appliquant à un objet ce que l'Esprit Saint a inspiré au sujet d'un autre objet).

10) *Ench. Bibl.* n° 551 sq.

11) v. note (2)

12) *Ench. Bibl.* n° 612 sq.

13) Ibid. n° 474

14) v. *Esegesi Cristiana Oggi*, ed. Piemme

7. La funeste décennie 1950 - 1960

Le crescendo

Humani Generis, qui condamnait la « nouvelle exégèse » de la « nouvelle théologie », comme l'observe Dormann (1), à peine 15 ans après sa publication sera désavouée et annullée par ceux-là même

qu'elle condamnait.

En réalité la grande Encyclique de Pie XII n'arrête pas le travail de démolition des taupes néomodernistes. Au contraire, aussitôt après *Humani Generis*, dans la décennie 1950-1960, nous assistons à un ruineux crescendo justement dans le

domaine des études bibliques. La succession des dates est significative.

• 1955 : le cardinal Tisserant, président de la Commission Pontificale Biblique, tente de faire déclarer dépassés les décrets émis contre le modernisme biblique (1902-1937) par cette Commission (2).

• 1956 : la tentative ayant échoué, on recourt à l'expédient de faire publier sous la signature du père Miller, secrétaire de la Commission Pontificale Biblique, et du père Kleinhau, sous-secrétaire, deux articles identiques sur la « valeur historique », c'est-à-dire du point de vue historique, relative aux temps, des décrets de la Commission Pontificale Biblique, avec la précision, inutile et superflue, qu'ils obligent seulement en matière se rapportant au dogme (3) ; ce qui permet au jésuite Vogt (4) et au bénédictin Dupont (5) d'affirmer que les décisions de la Commission Pontificale Biblique « *par la nature même de leur objet* » n'ont, « très souvent », aucun rapport avec le dogme et donc n'obligent pas l'exégète catholique.

• 1956 : le père Stanislas Lyonnet S.J. de l'Institut Biblique Pontifical publie sa « nouvelle » exégèse de Rm. 5,12 : Saint Paul y parlerait seulement de péchés personnels. Contre le sens défini par le Concile de Trente dans son décret sur le péché originel (6). Lyonnet peut compter sur la tolérance du cardinal Tisserant qui personifie abusivement la Commission Pontificale Biblique.

Le conflit entre le Saint Office et l'Institut Biblique Pontifical se profile à l'horizon

• 1957 : parution du premier volume de *l'Introduction à la Bible* de A. Roberts et A. Feuillet (Desclées ed., Tournai, Belgique). A la page 28 on illustre l'aspect « social » de l'inspiration biblique (la *Providentissimus* de Léon XIII s'était arrêtée à l'aspect... « individuel ») : c'est la « communauté» qui reçoit l'inspiration de l'Esprit Saint. L'inerrance est ensuite limitée aux seuls textes qui concernent la foi et la morale (contre la condamnation explicite et répétée du Magistère) (7). Je relevai aussi d'autres exemples de « nouvelle » exégèse dans les fiches préparées à la demande du Saint-Office : par exemple, en parlant de la « critique littéraire » (p. 135) dans le genre « narrations » on admettait des « légendes et des mythes » dans l'Écriture Sainte.

Les auteurs des « nouveautés » étaient A. Barucq et Henri Cazelles. Le volume est sorti de l'Institut Biblique Pontifical (détail que j'ignorais) et le père Bea S.J. — le « paratonnerre » de la Compagnie — empêche sa condamnation qui avait déjà été décidée par le Saint Office. Le père Bea, cependant, doit se charger de la correction du texte, comme l'atteste la deuxième édition de *l'Introduction*. Et qu'on me permette ici un souvenir personnel, mais significatif, du climat qui régnait alors à Rome. Quand, en 1960, la chaire d'exégèse de l'Université du Latran se trouva libre, le choix tomba sur moi, qui avais jusqu'alors enseigné dans cette Université le grec biblique et l'hébreu. Le

Saint Office (cardinal Ottaviani) et la Congrégation pour les Séminaires et les Universités (cardinal Pizzardo) exprimèrent des avis favorables. La nomination venait juste de recevoir le "nihil obstat" de ces deux Congrégations et, par contre, à la fin de l'année académique ma nomination ne m'était pas encore parvenue. Je demandai la raison de ce retard inhabituel et le cardinal Pizzardo me la donna : « Il y a le veto de l'Institut Biblique Pontifical ». Je me rendis au Biblique et le cardinal Bea me répondit : « C'est parce que vous êtes allé, avec légèreté, dénoncer au Saint Office *l'Introduction* ; le père Cazelles, excellent religieux, est sorti en pleurant de cette Congrégation ». « J'ai lu — répliquai-je — attentivement et deux fois le gros volume (environ 880 pages) et je dois donc me permettre de rectifier, avec le respect que je vous dois, votre jugement ». *L'Introduction* était là en vue et me rappelant bien les pages, je montrai au père Bea les très graves erreurs que j'avais relevées. C'est seulement, pourtant, quand je précisai que je n'avais pris aucune initiative, mais que j'avais été chargé par le Saint Office de donner mon jugement écrit sur *l'Introduction*, que le père Bea retrouva son affabilité habituelle (le père Bea, avec le père Vaccari, m'avaient guidé dans ma thèse à l'Institut Biblique, que je leur ai, en fait, dédiée).

Les nouvelles générations de l'Institut Biblique

• Encore en 1957 : les nouvelles générations de l'Institut Biblique Pontifical obtiennent la direction de l'Association Biblique Italienne et de la *Revue Biblique*.

Après avoir enseigné dans les séminaires régionaux d'Assise et de Benevento, en 1950 j'étais retourné définitivement à Rome. Élu Secrétaire de l'Association Biblique, je fondai la *Revue Biblique* (éditée par la Librairie Editrice Florentine) et je la dirigeai pendant 5 ans, de 1953 à 1957. Les exégètes italiens les plus renommés y collaborèrent, parmi lesquels le père Vaccari S.J., mais la porte fut aussi ouverte aux « jeunes » de l'Institut Biblique Pontifical. Ceux-ci, cependant, voulurent bien vite et obtinrent la direction aussi bien de l'Association Biblique que de la *Revue Biblique*, et ils en firent aussitôt l'organe de diffusion du criticisme rationaliste. Voici quelques exemples des « nouveautés » vulgarisées par la *Revue Biblique* en 1960, sous la nouvelle direction du père Silverio Zedda S.J. :

— l'« histoire » de Jésus est impossible à écrire : « *Le Jésus du Nouveau Testament n'est pas le Jésus historique, parce que les écrits du Nouveau Testament ne sont pas des écrits historiques, mais des témoignages de foi.* »

Si l'on voulait écrire une "histoire" de Jésus, en faisant abstraction des éléments d'interprétation qui colorent chacun des écrits du Nouveau Testament, on aurait bien peu de choses » ;

— l'Évangile à ... degrés :

pour ce qui concerne l'ordre des Évangiles « *mettre en première place les formules les plus anciennes de la prédication primitive mises en lumière par les récentes recherches de l'histoire de la tradition. Viennent ensuite tous les synoptiques, qui constituent le premier développement de la prédication primitive [...] le 4^e Évangile représente, avec l'Apocalypse et les lettres de Jean, le stade le plus avancé de réflexion et d'approfondissement personnel* ».

Les « nouveautés » du jésuite Zerwick

Et toujours par la *Revue Biblique* (1960) nous apprenons les « nouveautés » vulgarisées par le père Maximilien Zerwick S.J. de l'Institut Biblique Pontifical au congrès interrégional des Professeurs d'Écriture Sainte organisé par l'Association Biblique Italienne (A.B.I.) à Padoue du 15 au 17 septembre 1959.

« *Dans les deux conférences que nous reproduisons — est-il écrit dans le bref préambule — l'orateur a cherché dans le texte sacré la réponse à la question : jusqu'où la tradition vivante de l'Église apostolique et le travail personnel des hagiographes inspirés peut-il, en rapportant les paroles et les actes de Jésus, s'écartez de la réalité historique.*

Cette investigation demande un travail patient, de la prudence et de la modestie ; dans ses résultats elle dépassera très rarement une véritable probabilité... ».

Donc nous ne saurons pas encore, ni, étant donné ce préambule, nous ne saurons jamais avec certitude, ce que Jésus a réellement dit et fait ! C'est ce que nous dit Zerwick lui-même quand il parle de la promesse du primat à Pierre (*Mt. 16, 13-19*) :

« *Notre objectif est de rechercher à partir du texte sacré lui-même jusqu'où va la liberté que la traduction et les Évangiles prennent avec la réalité historique des actes et des paroles de Jésus.* »

Après cela, nonobstant la « *prudence* » et la « *modestie* » annoncées dans le préambule, nonobstant l'admission que les résultats de pareilles investigations excèdent très rarement la probabilité, Zerwick donne pour unique, prévue et irremplaçable la thèse ou, plutôt, l'hypothèse arbitraire de Vögtle, qui oppose le texte parallèle de Saint Marc (8, 27-33) à celui de Saint Matthieu et partiellement aussi à celui de Saint Luc, pour conclure que les célèbres versets *Mt. 16, 18-19* (c'est-à-dire la promesse du primat) n'appartiennent pas au contexte actuel et

que le verset 17 (« *Tu es heureux...* » etc.) est une invention de Matthieu ! (8) Ses arguments ? Les versions de Marc et de Matthieu sont « deux versions — nous dit Zerwick — de ce qui, historiquement, est une unique et même confession de Pierre. Inutile de nier qu'elles sont profondément différentes et historiquement incompatibles, nonobstant les tentatives toujours répétées de les fondre en une seule.

Et pourquoi ne peut-on se mettre d'accord avec beaucoup de bonne volonté et un peu de gentille violence, spécialement si l'on croit que la concorde soit nécessaire, et même vitale ?»

Voici, en deux phrases, toute l'exégèse catholique mise hors d'usage avec un éloge funèbre dans lequel on lui concède « beaucoup de bonne volonté et un peu de gentille violence » !

Et le roman de la « nouvelle » exégèse, qui pourtant se prétend « scientifique » continue : dans *Marc*, Pierre répond seulement : « Vout êtes le Christ » ; selon Zerwick, cependant, il voulait dire : « Vous êtes le Messie nationaliste etc..., attendu par les Juifs ». Jésus, qui ne pouvait pas approuver une telle confession la corrige en prédisant ses souffrances. Une confession différente, de la part de Pierre, est impossible — affirme Zerwick — avant la glorification du Christ.

Or, Saint Matthieu, tout en ayant Marc comme source — toujours selon Zerwick — introduirait ici une confession de Pierre totalement différente, à laquelle fait suite l'approbation totale de Jésus : « Tu es heureux, Simon... ». Mais ces paroles (v. 17 de *Mt*), Jésus ne les a jamais prononcées ; Saint Matthieu les a inventées pour justifier en quelque sorte et rendre plausible cette totale confession de Pierre. Et tout ceci parce que Matthieu veut introduire ici (à Césarée) la promesse du primat, expression (ou création ?) de la foi de la communauté chrétienne primitive. Saint Matthieu, volontairement, aurait changé le sens de la scène racontée par Marc ; il aurait créé un verset entier (le verset 17), le présentant comme des paroles authentiques de Jésus ; enfin, il aurait pris de la communauté les autres deux versets (18 et 19), avec la célèbre promesse du primat, les attribuant également à Jésus dans l'épisode de Césarée de Philippe, contrairement à la réalité historique.

Mais Jésus n'a-t-il jamais prononcé, fut-ce en d'autres circonstances, une telle promesse ? « Rien ne s'oppose à ce qu'il l'aït fait » ; voilà la réponse ! (9).

On fait tomber aussi l'incertitude, les brouillards du doute, sur l'événement fondamental pour notre foi : la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus. « *Nous voici face à un fer rouge — dit Zerwick — Il faut du courage, pour l'aborder, à un exégète catholique, oui, mais aussi de la seconde moitié du*

vingtième siècle. Le concordisme, qui fut jusqu'à il y a peu de temps la voie unique pour défendre la vérité des récits, s'est dépassé lui-même : il distingue les temps et tout s'arrange ! Seulement peut-être au fond de la conscience tout n'était pas tranquille [?] Au fur et à mesure que nous apprenons à connaître [par qui ?] dans la tradition et dans les hagiographes une considérable liberté en ce qui concerne la présentation des actes et des paroles de Jésus parfois seulement fondamentalement historiques, il doit être permis d'essayer si, et dans quelle mesure, une certaine liberté rédactionnelle, théologique, littéraire, pourrait avoir sa place y compris dans la genèse des récits sur les apparitions du Seigneur Ressuscité ».

Une hérésie qui démolit le Christianisme

Cette pré-supposition empruntée aux rationalistes protestants, d'une telle « liberté rédactionnelle » ou, comme dit ci-dessus, de la « liberté que la tradition et les Evangélistes prennent avec la réalité historique des actes et des paroles de Jésus », est une hérésie très grave. Une hérésie, parce que la valeur historique des Évangiles « non seulement est certaine pour le critique, mais est pour le catholique une vérité de foi divine et catholique, reproposée avec autorité par la tradition du Magistère ordinaire » (10).

Une hérésie très grave parce qu'elle mine à la base la certitude de la Foi fondée justement sur le « témoignage de ceux qui ont rapporté avec un soin religieux ce qu'ils avaient vu et entendu » (11).

Pour un chercheur sérieux, pour un véritable critique, une telle présupposition est complètement gratuite et non démontrée et il suffit pour s'en rendre compte de considérer le gonflement à dessein des prétendues « contradictions » des Évangélistes, en considérant comme inexistantes les solutions qu'en a déjà données l'exégèse catholique (12).

Le « mépris » du Magistère est un véritable « signe des temps »

En conclusion du Congrès de Padoue mentionné plus haut, les congressistes promettent qu'« ils s'appliquent, dans l'étude et dans l'enseignement des grands problèmes, étudiés ces jours-ci, à une saine ouverture unie à la prudence et à l'humilité, dans l'adhésion renouvelée et inconditionnelle à notre Sainte Mère l'Église, colonne et fondement de la vérité... ». Sauf que l'orientation et les principes répandus par l'Institut Biblique et qu'ils s'appliquent à suivre « dans l'étude et dans l'enseignement », n'ont rien à voir avec l'orientation et les principes sanctionnés par notre Sainte Mère l'Église

pour l'exégèse catholique : « Mais dans la détermination du sens littéral des textes, [le professeur d'Écriture Sainte] ne procédera point comme font aujourd'hui, hélas ! beaucoup d'exégètes qui ne tiennent compte que des mots et du contexte voisin. Mais il aura devant les yeux les anciennes règles que le Souverain Pontife Pie XII, glorieusement régnant, a rappelées dans l'Encyclique Divino afflante Spiritu, à savoir que l'exégète recherche attentivement ce que la Sainte Écriture enseigne en d'autres passages semblables, quelle explication les Saints-Pères et la tradition catholique donnent de ce texte, ce qu'exige « l'analogie de la foi », quelle est enfin, si le cas le comporte, la décision de l'Église sur l'interprétation de ce texte » (13).

Récemment Mgr Romano Penna, ancien élève du Biblique (1962-1964 ; 1968-1969) et professeur au Latran, a reproposé en répétiteur inexpérimenté l'hypothèse de Zerwick, qui fut déjà celle de Loisy, concernant l'invention des passages évangéliques sur le primat de Pierre : *Mt. 16, 16 sq. ; Lc. 22, 31-32 ; Jn. 21, 15-17* (14). Eh bien, quel compte tient une telle exégèse de « ce que le Magistère de l'Église a arrêté de ce texte » ? Absolument aucun.

Le Concile Vatican I, en fait, déclare solennellement et infailliblement :

« Nous enseignons donc et nous déclarons, suivant les témoignages de l'Évangile, que la primauté de juridiction sur toute l'Église de Dieu a été promise et donnée immédiatement et directement au bienheureux Apôtre Pierre par le Christ Notre Seigneur. C'est, en effet, au seul Simon, auquel il avait déjà été dit : « Tu t'appelleras Céphas » [*Jn 1, 42*], après que celui-ci l'avait confessé en ces termes : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant », que le Seigneur adressa ces paroles solennelles : « Bienheureux es-tu, Simon, fils de Jonas, car ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père qui est dans les cieux ; et moi, je te dis que tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel » [*Mt 16, 16-19*]. Et c'est au seul Simon Pierre que Jésus, après sa résurrection, conféra la juridiction de souverain pasteur et de chef suprême sur tout son troupeau en disant : « Pais mes agneaux, pais mes brebis » [*Jn. 21, 15 sq.*].

Cette doctrine si claire des saintes Écritures se voit opposer ouvertement l'opinion fausse de ceux qui, pervertissant ... etc etc » (15).

Comme c'est évident, le texte de *Mt. 16,16* et les autres textes relatifs au primat sont repris par le Concile dogmatique Vatican I dans la constitution dogmatique *Pastor Aeternus* comme des paroles authentiques et sans intermédiaire de Jésus,

et donc il n'est permis à aucun exégète catholique d'en mettre en discussion l'authenticité et l'historicité. Il est aussi évident que la « nouvelle exégèse », ayant répudié la Tradition et le Magistère de l'Église, chemine « sur la voie du scepticisme, de la fantaisie et de l'hérésie ». De même que la « nouvelle théologie », avec laquelle elle partage pleinement le « mépris » du Magistère traditionnel de l'Église (16). Et pourtant — véritable « signe des temps » — le Recteur « magnifique » de l'Université du Latran, le père Betti o.f.m., aussitôt après la scandaleuse « sortie » de Penna, a proposé, au « grand Chancelier », le cardinal Ruini, la nomination du même Penna au poste de consulteur de l'ex Saint-Office... ! Son Eminence le cardinal Ruini — dit-on — voulut avoir l'avis de quelques exégètes romains (les collègues — je pense — du défunt père Zerwick : le père Ignace de la Poterie de l'Institut Biblique Pontifical et le père Vanni, professeur de Nouveau Testament à la Grégorienne, etc...), lesquels ont jugé positivement l'exégèse

négative et hérétique du servile répétiteur des rationalistes, Romano Penna. *Si vera sunt relata*, voilà deux autorités académiques qui ont besoin de consulter des exégètes (?) sur un texte évangélique qui fonde le dogme du primat et dont le Concile Vatican (I) a infailliblement défini le sens ! (Voir le Lagrange, contre le superficiel et pas du tout théologien Umberto Betti). C'est vraiment stupéfiant. Les deux autorités en question ont tout à fait oublié les pages de théologie, qu'elles devraient pourtant avoir étudiées, de *Ecclesia Christi*, et en particulier de *Roman Pontifice*.

Ou bien les considèrent-elles... dépassées ?

Francesco Spadafora

1) Johannes Dörmann. *L'Étrange théologie de Jean-Paul II et l'esprit d'Assise*. Ed. Fideliter — 112 route du Waldeck 57230 Eguisheim, p. 54.

2) "Courrier de Rome" n°159(349) juillet-août 1994

3) Ibid.

4) *Biblica*, fasc. IV, 1955

5) *Revue Biblique* 1955, pp. 414-419

6) V. « La "Nouvelle exégèse" de la "nouvelle théologie" » pp. 1 à 3 de ce même numéro.

7) "Courrier de Rome" n°157(347) mai 1994

8) A. Vögtle *Messiasbekenntnis und Petrusverheissung in Biblische Zeitschrift* (1957) 252-272 ; 2 (1958) 85-102

9) Pour l'exégèse de Mt. 16, 13-17, 20 et les passages parallèles, v. Fr. Spadafora *Fuori della Chiesa non c'è salvezza* (ed. Krinon, Caltanissetta) pp. 55-90 ; dans le texte et dans les notes se trouve la réfutation des hypothèses absolument sans fondement de Vögtle, hypothèses que Zerwick a faites siennes.

10) F. de F. Vizmanos S.J. et Ignacio Riudor S.J. *Teología fundamental para seglares*, BAC, 229, Madrid 1963.

11) Benoît XV *Spiritus Paraclitus*

12) Pour le silence de Marc concernant la promesse du primat, voir, par exemple "Courrier de Rome" n°151(341) nov. 1993 : "L'explication par le contexte du silence de Marc"

13) Instruction *Sanctissimus Dominus* de la P.C.B. du 13 mai 1950 ; *Enchiridion Biblicum* n° 598

14) V. "Courrier de Rome" nov. 1993 "Scandale à l'Université Pontificale du Latran"

15) Dz. 1821

16) V. Pie XII *Humani Generis*

Le "Subsistit in" et la Constitution dogmatique "Lumen Gentium"

Nous avons reçu d'Allemagne la lettre suivante :

Le Concile Vatican II était en train de chercher une nouvelle définition pour l'Église catholique. Un nouveau dogme ? Puisque la constitution s'appelle "dogmatique". Les discussions et opinions divergeaient et s'étiraient en longueur. D'une part, on ne voulait pas s'éloigner de la vérité et d'autre part, on voulait ménager les susceptibilités des chrétiens non catholiques.

C'est alors qu'un observateur protestant du concile fit la proposition suivante à un père catholique du concile : "Christi Ecclesia... subsistit in Ecclesia catholica" (LG 8). Celui-ci accepta cette proposition et la transféra du plan protestant au plan catholique. Ainsi l'opinion d'un chrétien non catholique s'introduisit dans l'ecclésiologie catholique, dans la définition même de l'Église, dans le cœur de la célèbre constitution dogmatique. Ainsi l'Église catholique détient sa définition essentielle non d'un de ses théologiens (comme de Franzelin lors de Vatican I), mais du monde non catholique.

Ce pasteur protestant m'a raconté ces événements encore pendant le Concile. D'étranges liens d'amitié nous lient encore aujourd'hui.

Lettre signée

☆ ☆ ☆

Notre commentaire

Ce témoignage concorde parfaitement avec ce qu'écrivait Giandomenico Mucci S.J. dans l'éditorial de *La Civiltà Cattolica* du 5 décembre 1988 (v. "Courrier de Rome" n°93(283) de Juin 1988 : *Subterfuge face à la vérité révélée : le "Subsistit in" et la "Lumen Gentium"*).

Ce jésuite admettait « une discordance frappante » entre le document du Concile et l'ecclésiologie catholique précédente :

« Une chose est d'établir une parfaite identité entre le Corps Mystique du Christ et l'Église catholique et d'affirmer corollairement et nécessairement que l'Église catholique romaine est l'unique Église du Christ, autre chose est de dire que l'Église du Christ subsiste dans l'Église catholique » (n.d.r. c'est nous qui soulignons). Et toutefois il croyait pouvoir ainsi justifier la « discordance frappante » : « Le passage de l'un ("est") à l'autre ("subsistit in") s'est fait dans un but œcuménique ». Et il ajoutait : « il est hors de doute que le souci œcuménique s'est développé pendant les travaux conciliaires mêmes et cela très sensiblement », par le travail, plus ou moins secret — précisons-nous — des « nouveaux théologiens » et de leurs « frères séparés », « observateurs »,

mais aussi manipulateurs du Concile.

Quand Pie IX convoqua le Concile Vatican I, il exhorte les acatholiques à profiter du Concile pour « se libérer d'un état dans lequel ils ne peuvent pas être sûrs de leur salut ». Le docteur Cumming d'Ecosse lui demanda alors si les protestants pouvaient présenter leur arguments au Concile. Le Pape (Bref *Per ephemerides accepimus* au cardinal Manning, du 4 septembre 1969) répondit que « L'Église ne peut permettre que soient remises en discussion des erreurs qui, déjà examinées précisément, ont été jugées et condamnées ». C'est exactement ce qui, au contraire, a été permis dans les coulisses de Vatican II, lequel se révèle toujours plus, et passera à l'histoire comme une authentique escroquerie « pour des motifs œcuméniques » au préjudice de la Vérité révélée.

Que la Mère de Jésus qui est aussi la nôtre nous obtienne de son Fils la grâce de vivre une vie toute entière selon le cœur de Dieu, une vie toute intérieure et toute cachée en lui.

Padre Pio

MAX THURIAN

« Prêtre catholique »

et membre de la Commission Théologique Internationale, est-il CATHOLIQUE ?

Le fait

Nous l'avons découvert « prêtre catholique » sans jamais avoir réussi à savoir s'il était devenu *tout simplement* catholique (1) et, ensuite, nommé le 30 septembre 1992 par Jean-Paul II, nous le retrouvons comme membre de la Commission théologique internationale. Parlons donc un peu de Max Thurian, frère de Taizé.

Crée en 1969 par Paul VI, la Commission théologique internationale a pour tâche d'éclairer la Congrégation pour la doctrine de la Foi dans l'étude des questions doctrinales. Ses membres (30 au maximum : c'est « le Haut conseil des trente ») sont désignés par le Pape sur proposition du cardinal Préfet de la Congrégation (le cardinal Ratzinger), qui est également président de cette Commission. Paul VI voulut que ses membres représentent les différents courants théologiques. Quel « courant théologique » y représente donc Thurian ? Le courant « œcuménique » de la « double appartenance » confessionnelle, qui est à l'évidence hérétique ? Tout, malheureusement, conduit à le penser.

La « double appartenance »

Né à Genève en 1921, Max Thurian, pasteur protestant, fonde avec Roger Schutz la « communauté » de Taizé. Il sont invités, tous les deux, au Concile Vatican II comme « observateurs » non catholiques. Max Thurian en 1966, avec cinq autres « observateurs » non catholiques, participe aussi aux travaux du *Consilium* chargé de préparer la réforme liturgique de l'Église catholique. Le nouveau rite — déclarera-t-il satisfait — est tel qu'il peut être célébré aussi bien par les catholiques que par les protestants (2). Serait-il devenu « prêtre catholique » s'il avait du célébrer la Messe tridentine ?

Les deux « observateurs » protestants de Taizé exercent une influence notable sur le Concile (3). Voici comment Roger Schutz décrit une journée type durant le Concile : « En sortant du Concile en fin de matinée, nous retrouvons les évêques auxquels nous avons donné rendez-vous, pour les conduire avec nous à notre appartement... Le travail concernant les travaux du Concile de manque pas : suivre

de près l'évolution des textes, rédiger des notes, exposer notre point de vue toutes les fois qu'on nous le demande. Les signes d'amitié à notre égard sont impressionnantes. On attend même trop de nous... » (4)

Mais qu'attendent, à leur tour, les deux « frères » de Taizé ? Roger Schutz et Max Thurian sont profondément attachés à leur origine protestante et veulent conserver leurs croyances protestantes, mais ils voudraient que, malgré cela, les catholiques et les protestants soient considérés comme faisant partie d'une même Église (prétention de l'œcuménisme qui a déjà été rejetée nettement par les Papes). Roger Schutz à Katowice, en Pologne, le 25 mai 1975 prononce les paroles suivantes : « *Ce qui est demandé à l'évêque de Rome [sic] est de faire que la réconciliation s'accomplisse sans réclamer aux non catholiques de passer à travers un reniement de leurs familles d'origines. Même en vue d'une communion... vraiment catholique, renier va contre l'amour. Et de plus, renier n'est pas dans la dynamique de l'homme moderne* » (5).

A son tour le 11 mars 1976, Max Thurian, dans une conférence au Centre d'études de Saint Louis de France à Rome dit : « *Pour un protestant [et c'est vrai] l'appartenance à l'Église visible est dans l'ordre de la foi, même si certains aspects institutionnels en sont exclus. Dans ce sens un protestant qui a la conviction que l'Église catholique, après Vatican II, a retrouvé la conformité nécessaire avec l'Église apostolique peut se considérer comme membre de cette Église sans toutefois renier son appartenance à une autre Communauté ecclésiale* » (6). Donc, double appartenance. Comme s'il existait une double vérité révélée par Dieu. D'où la légitime question : à Naples, avant d'être ordonné « prêtre catholique », Max Thurian s'était-il converti à l'Église catholique, c'est-à-dire avait-il retrouvé sa conformité personnelle avec la Foi catholique, infailliblement gardée et transmise par l'Église catholique, ou bien était-il seulement convaincu que c'était l'Église catholique qui s'était convertie en « retrouvant » après Vatican II la « conformité (qu'elle avait évidemment perdue) nécessaire avec l'Église

apostolique » (qui, évidemment, n'est toujours pas pour lui l'Église catholique) et donc il pouvait « *se considérer comme membre de cette Église sans toutefois renier son appartenance à une autre communauté ecclésiale* » ? Dieu le sait ! La communauté de Taizé, interpellée en son temps, répondit : « *Non, certainement pas. Il n'y a eu aucune abjuration de la religion protestante* » (1).

Les autorités catholiques se sont renfermées dans un silence obstiné : malgré les pressions, il n'a pas été possible d'obtenir une seule parole en réponse à cette très grave et légitime question. En outre, l'ordination faite à Naples par le Cardinal Ursi fut tenue secrète jusqu'au 11 mai 1988.

Une réponse

Dans la crainte de le retrouver peut-être Pape, sans savoir encore s'il est un catholique ou un protestant qui se prétend, indifféremment, aussi « catholique », cherchons une réponse dans le dernier livre de Max Thurian : « *L'identité du prêtre* ». Mgr Bruno Forte, le « théologien » napolitain de la Commission épiscopale italienne, nous présente ce livre et en fait l'éloge en des termes tels qu'ils réveillent tous nos soupçons. Mgr Forte écrit que « *les différences souvent répétées [dans ce livre] entre la position catholique et les positions de la Réforme ne sont pas à prendre comme une note polémique [euphémisme... nous en sommes à la contre-vérité historique], mais comme l'écho de deux âmes qui ont agi en profondeur dans la conscience de ce témoin significatif de notre temps, parvenant à un choix de "plénitude" qui ne nie pas la valeur de ce que la théologie et la spiritualité évangélique ont donné à l'auteur, mais l'assume dans la conscience même de "catholicité" [mot entre guillemets, parce qu'il n'a évidemment pas la signification habituelle], qui s'enracine dans l'Écriture et dans la grande tradition de la foi chrétienne [notez bien : chrétienne, pas catholique]. Intention "apostolique", ne veut en somme pas dire intention "polémique" : Frère Max démontre en tout un si grand amour pour son Église Mère [= sa secte d'origine], que rien de ce qu'il a reçu à partir du*

baptème [dans sa secte protestante] **ne peut être considéré comme perdu** ["Rien" ? Donc même pas l'hérésie, ni l'esprit schismatique]. Et, en fait, voici ce que Max Thurian, à la page 45 de son livre, écrit de la soi-disant "Réforme" protestante : « *La division [sic !] qui s'est produite dans la réflexion eucharistique au 16^e siècle n'a pas de sens. Les uns [les catholiques] voulaient mettre en évidence surtout le caractère de sacrifice, de supplication, d'intercession et de propitiation ; les autres [les protestants] voulaient souligner uniquement le caractère de communion, de louange, d'action de grâces et de don [pas du tout ! ils niaient apertis verbis que la Messe est un véritable Sacrifice]. Les uns et les autres [tous dans l'erreur !] oubliaient qu'il n'est pas possible de séparer les éléments indissolublement unis de la prière eucharistique* ». Thurian, à son tour, oublie : 1) qu'avec la Réforme il n'y a pas eu une simple « *division... dans la réflexion eucharistique* », comme s'il s'agissait d'une dispute sur une matière discutable entre deux écoles théologiques catholiques, mais d'une violente agression hérétique de la part des « réformateurs » envers le caractère sacrificiel de la Messe, qui avait été jusqu'alors dans la foi constante et universelle de l'Église : 2) qu'à cette occasion il n'y eut pas seulement l'inévitable heurt entre les catholiques et les « protestants », c'est-à-dire entre ceux qui restaient fidèles à la Foi de toujours et ceux qui, au contraire, adhérèrent aux « nouveautés », mais il y eut aussi l'intervention solennelle et infaillible de l'Église, laquelle au Concile de Trente défendit et réaffirma, contre les « réformateurs » la Foi Catholique. Dire que les catholiques eurent aussi, comme les protestants, le tort de séparer des éléments indissolubles de la prière eucharistique, autre que c'est là une contre-vérité historique, équivaut à dire qu'au XVI^e siècle l'Église catholique (qui, donc, pour Thurian n'est toujours pas infaillible) se serait éloignée, autant que les sectes protestantes, de la « *conformité nécessaire avec l'Église apostolique* », conformité retrouvée heureusement seulement avec Vatican II et qui permet donc à Thurian de « *se considérer* comme membre de cette Église catholique, sans pour cela renier son protestantisme (7). Ce qui est exactement ce que Max Thurian disait à Rome, dans sa conférence du 11 mars 1976, qu'il n'a jamais désavouée. Ce qui est aussi exactement la prétention qu'a toujours eue l'œcuménisme acatholique, prétention que Pie XI exprimait et condamnait ainsi : « *Pourtant, si on rencontre bon nombre de ces acatholiques prêchant à pleine bouche une communion fraternelle dans le Christ Jésus, pas un d'entre eux ne songe à se soumettre au Vicaire de Jésus-Christ quand il enseigne, à lui obéir quand il*

commande [et, en fait, on cherchera en vain dans le livre de Thurian une quelconque référence au Magistère des Papes, à l'exception de... Jean-Paul II, comme par hasard !] Néanmoins, ils affirment qu'ils traiteront volontiers avec l'Église romaine, mais sur un même pied d'égal à égal ; en réalité, s'ils le faisaient, sans aucun doute ils ne concluraient le pacte éventuel qu'avec la pensée de ne pas s'obliger à renoncer aux opinions qui précisément les maintiennent, aujourd'hui encore, dans leurs erreurs et leurs errements, hors de l'unique berceau du Christ » (8).

Un « geste prophétique »

Que dire ? Que la « Catholique », laquelle — nous le rappelons — n'est pas l'Église catholique, mais la super-Église œcuménique, dans laquelle l'unique vraie Église du Christ est seulement une « tradition chrétienne » parmi tant d'autres (9), est silencieusement, mais activement, et même fébrilement en construction sous nos yeux et l'ordination sans abjuration d'un protestant semble être un de ces « gestes prophétiques », tant aimés des modernistes et qui ont tout intérêt à vouloir mettre les catholiques devant le fait accompli.

Que Dieu nous prenne en pitié, car l'heure est grave. En 1975, le père Toinet de l'Institut œcuménique de Paris écrivait à Max Thurian : « *Vous faites comprendre que la doctrine de Vatican II... serait favorable à un appel à la "réconciliation" qui n'exigerait pas que les protestants abandonnent absolument leur Église. Mais cela signifie laisser les mots "réconciliation", "exiger", "abandonner", "Église" dans la plus grande confusion et suggérer une interprétation aux conséquences dogmatiques indéfinies, qui va contre toute tradition catholique... Le jour où l'Église de Pierre ferait sienne officiellement la thèse sous-jacente à la "double appartenance", elle aurait simplement cessé d'exister, ayant admis l'équivalence de sa doctrine avec les diverses doctrines réformées ou — ce qui est le même — rejeté l'idée même d'orthodoxie. Alors précisément l'Église [schismatique] d'Orient pourrait justement la considérer comme hérétique* » (10).

Canisius

(1) V. Présent du 19 mai 1988 "Max Thurian, prêtre catholique... et toujours pasteur protestant" ; *Si si no no*, 15 juin 1988, p. 8 ; 30 septembre 1988, p. 2 ; 15 janvier 1989, p. 8. L'ordination faite à Naples par le cardinal Ursi le 3 mai 1987 ne fut connue que le 11 mai 1988.

(2) V. *Si si no no a. X. n° 16. Indult?*

(3) V. Rousselot *L'influence de Taizé* in *Palestra del Clero* 1er oct. 1986 pp. 1194-1207 et F. Spadafora. *Fuori della Chiesa non c'è salvezza*, ed. Krinon, 1988, pp. 91-99.

(4) J.L. Gonzales-Balado. *Le défi de Taizé* Frère Roger, ed. du Seuil 1977, p. 13.

(5) Ibid, p. 60.

(6) *La Documentation catholique*, 18 avril 1976, p. 370.

(7) Au sujet de la possibilité pour un protestant d'adhérer à l'Église catholique sans abjurer son protestantisme V. "Courrier de Rome" n° 90 (290) de mars 1988 : "Taizé : une apostasie sous couvert de bons sentiments".

(8) Pie XI — *Mortalium animos et L'œcuménisme*. Editions du "Courrier de Rome".

(9) V. "Courrier de Rome" n° 147(337) de juin 1993 : "Urs von Balthasar, le père de l'apostasie œcuménique", p. 3.

(10) Revue *Nova et vetera*, Genève, juillet 1975 ; cit. par F. Spadafora in *Fuori della chiesa non c'è salvezza*, ed. Krinon, Caltanissetta, p. 99

N.B. Récemment Max Thurian a été nommé également consulteur de la Congrégation pour le Clergé (cf. *L'Osservatore Romano* du 20 février 1994).

Si parfois Dieu dans sa grande miséricorde diffère les châtiments, redoutons les malheurs beaucoup plus grands qui menaceront les coupables ; car plus Dieu attend, plus terribles sont les châtiments qui, s'ils ne frappent pas dans la vie présente, s'accompliront de façon beaucoup plus terrible dans l'autre. Quos diutius expectat, durius damnat (Saint Grégoire le Grand).

Saint Jean Bosco

Avis

— Une messe trimestrielle est célébrée aux intentions des défunt des familles de nos lecteurs, amis, bienfaiteurs et collaborateurs, ainsi que pour nos amis défunt.

— Une messe trimestrielle est spécialement célébrée à toutes les intentions de nos bienfaiteurs.

— Quelques prêtres de notre connaissance nous communiquent qu'ils acceptent de célébrer :

— messes 15.— triduum 60.—

— neuvaines 180.— trentains 600.—

Nous pouvons les leur transmettre de votre part.

Rédacteur : Abbé E. de TAVEAU,

Via Madonna degli Angeli 14

00049 VELLETRI / Rome

Suisse — Case postale 2346, — 1950 Sion 2

Nous devons connaître les adversaires de l'action Pro-Life. Le régime communiste n'est pas l'unique ennemi. Dans le monde entier, il y en a des centaines. Il semble que les Francs-maçons siègent dans les gouvernements de beaucoup de pays de l'Ouest, à l'O.M.S., à l'UNICEF et à l'I.P.P.F. Quand nous regardons les résultats de leur travail, nous voyons que leur action est fortement centrée contre la vie. Dans la capitale de la Géorgie, se tint en 1990 une conférence Contra-Life. L'O.M.S., l'I.P.P.F. et l'U.N.F.P.A. étaient responsables de cette conférence. On y entendit, par exemple, "il peut être nécessaire d'engager, dans chaque pays, une personne pour réagir immédiatement dans les médias à toute objection allant à l'encontre de l'avortement". Il y a des gens qui veulent tout particulièrement voir la fin de la foi chrétienne et des chrétiens. C'est visible en Croatie. La guerre contre les croates n'est pas simplement une guerre d'occupation au territoire croate ou de concrétisation de la grande Serbie, la guerre était aussi déclarée afin de détruire l'Église et la foi catholique, selon le vœu de beaucoup de serbes.

Ces dernières années, j'ai passé trois mois en Russie (chez les russes blancs) et en Ukraine, où j'ai donné des cours de Régulation naturelle de la fertilité dans des institutions médicales, des églises catholiques, des écoles et des facultés (Grodn, Kiev, Bielaya Cerkov, Rovno, Lavov, Ternopol, Uzgorod, Mukacsevo...). J'ai même pu parler des cours Pro-Life au Parlement. J'ai pu, également, m'entretenir avec des femmes enceintes qui voulaient avorter. Quelques-unes changèrent d'opinion en faveur de la vie et n'avortèrent pas. Dans quelques cliniques (qui pratiquent des avortements), on m'a prié de prodiguer chaque jour des conseils Pro-Life aux femmes qui désiraient avorter. En juillet et

en août, donner des cours dans les abortoires, les hôpitaux, dans les églises et organiser des conférences de presse à St-Petersburg, Moscou, Syctiwick, Ivano-Frankivsk, Kiev et Lviv. Grâce à mes connaissances, acquises pendant près de huit années, de la langue russe j'ai pu donner des cours en russe.

J'en arrive maintenant à quelques résultats de ma mission Pro-Life en Ukraine et en Russie. L'après-midi du 3 mai 1993, à Kiev, j'assistais, accompagné d'un prêtre catholique (le Père Maximilian Podvika) et de quelques personnes Pro-Life, à une rencontre de gynécologues. La maison ORGANON invitait justement des gynécologues de Kiev pour leur parler du stérilet et de la pilule. Le terrible exposé du représentant d'ORGANON fut suivi d'une discussion. J'accusai ORGANON de détruire ce que le communisme et Tschernobyl avaient épargné. Ma remarque était inattendue. Le médecin chef en gynécologie quitta la salle. Ensuite, un autre médecin prit la parole. Mon article Pro-Life dans le journal avait retenu son attention. Il parla à ses collègues du planning familial naturel. Beaucoup de médecins présents écoutèrent encore notre exposé Pro-Life. Le jour suivant je parlais à des gynécologues dans une clinique, à l'invitation d'une gynécologue. Une collègue m'avoua qu'elle avait, auparavant, tué beaucoup d'enfants mais que désormais, elle ne pratiquerait plus d'avortements.

Le 19 juillet 1993, j'eus encore l'occasion de parler à des médecins, à des infirmières et à des femmes enceintes. Le même jour, le Père Marx et moi visitions un grand abortoir, à St. Petersburg, dans lequel, au cours des années passées, 27'000 enfants à naître ont été tués. Les directeurs de cette clinique étaient, par contre, d'accord que nous donnions à leurs employés des cours Pro-Life. Finalement, nous avons été priés par ces deux directeurs de les accompagner

chez un prêtre orthodoxe pour lui demander de se rendre chaque jour à l'abortoir afin de prodiguer des conseils Pro-Life auprès des femmes enceintes. Il nous a également été permis de tenir des propos Pro-Life aux femmes qui désiraient avorter. Après un tel exposé, une de ces femmes nous dit renoncer à l'avortement.

Cette expérience et beaucoup d'autres encore m'ont prouvé à quel point les gens des Pays de l'Est sont ouverts. J'aimerais, maintenant, énumérer quelques tâches à accomplir dans ces pays, comme du reste dans les pays de l'Ouest. Des brochures Pro-Life doivent être imprimées dans toutes les langues et être distribuées. Il est particulièrement important de diffuser Humanæ Vitæ, Donum Vitæ familiaris Consortio dans chaque langue. Une raison pour laquelle le message d'Humanæ Vitæ n'est pas observé, tient justement au fait que beaucoup de gens n'y ont pas accès, pour les conduire à changer leur intention d'avorter. J'ai écrit une telle brochure en Croate ("Zavoli ga i daj mu da zivi") Aime cet enfant et laisse le vivre). D'autres imprimés doivent être édités et distribués pour expliquer la contraception abortive et le SIDA. Un fichier d'adresses de toutes les polycliniques, de tous les hôpitaux et de toutes les pharmacies devrait être constitué pour pouvoir les approvisionner de publications Pro-Life. De plus, nous devons écrire à toutes les cures pour renseigner les prêtres ; beaucoup de prêtres ne savent rien de la contraception abortive. J'ai rassemblé environ 20'000 adresses d'institutions médicales, de cures ou d'évêchés catholiques et orthodoxes dans la région de l'ex-Union Soviétique. Mon vœu est de leur adresser à tous du matériel Pro-Life.

Je souhaite que, pendant ce congrès et aussi à l'avenir de bons programmes Prop-Life puissent être élaborés.

La béatification de Jeanne Molla-Beretta, Mère de famille, symbole de la défense de la vie

«S'il s'agit de choisir entre moi et l'enfant n'ayez pas la moindre hésitation. Choisissez, je l'exige, l'enfant. Sauvez-le !» Ce sont ces paroles et cette volonté d'une mère authentiquement chrétienne qui sont à l'origine d'un grand événement, ce 28 avril à Rome. Jeanne Molla-Beretta sera béatifiée pour avoir refusé l'avortement qui lui aurait

conservé la vie. Atteinte d'un cancer alors qu'elle était enceinte de deux mois, elle s'est opposée sans hésitation à la seule intervention capable de la guérir : l'ablation de l'utérus aurait tué son bébé. Elle est morte le 28 avril 1962, à quarante ans, au terme d'une vie tout entière placée sous le signe de l'amour de Dieu.

Le sens de la vie

Son exemple revêt une force particulière à l'époque de l'avortement légalisé, du libre assassinat des enfants dans le sein de leur mère. Et pas seulement quand il s'agit de "choisir" entre deux vies (hypothèse très

rare, surtout en termes absolus), mais pour simple convenance. La béatification de Jeanne Molla-Beretta illustre le sens véritable de la vie et de la mort à l'heure même où le pape vient dénoncer la politique démographique de l'ONU qui vient prôner une «reconnaissance généralisée, à l'échelle mondiale, d'un droit à l'avortement, sans restriction aucune» (Présent du 19 avril).

Jeanne Beretta est née le 4 octobre 1922, en Lombardie, dixième enfant d'une pieuse famille. Ses parents étaient tertiaires franciscains et se rendaient tous les jours à la messe. Sans jamais obliger leurs enfants à y aller, sans même les y inviter, ils les y entraînaient par le seul joyeux rayonnement de leur exemple. Le chapelet récité en commun en fin de journée était pour eux aussi naturel que le repas. Les enfants apprenaient aussi les œuvres de miséricorde et le sens du sacrifice. Dans ce foyer qui n'était pas aisné, la mère achetait bien plus de pain qu'il n'en fallait à son petit monde pour pouvoir en distribuer aux pauvres. Terrain fécond qui va donner à l'Eglise deux prêtres et une religieuse : sur les cinq autres enfants survivants, quatre deviendront médecins-chirurgiens et une pharmacienne. Jeanne choisira d'être médecin-chirurgien-pédiatre, notamment parce qu'il est plus facile de soigner — aussi — les âmes des enfants et de leurs mamans. En attendant, elle fréquente le lycée de Bergame. Ses camarades d'alors se souviennent : assidue à la messe quotidienne, la jeune fille, souriante et agréable, vit sa foi dans la vie de tous les jours, arrivant même à faire taire celles qui disent du mal des professeurs ou des autres. Elle s'engage aussi dans l'Action catholique.

Ayant changé d'école, Jeanne Beretta suit à 16 ans des Exercices spirituels de saint Ignace qui vont lui apprendre, comme elle ne les avait jamais connus, l'amour du Christ et le goût de l'adoration.

Lorsqu'elle entame ses études de médecine, pendant la guerre, sa nature généreuse lui fait envisager une vocation dans les missions. L'époque est difficile et cruelle mais elle ne se laisse pas abattre. Sa devise ? «Vivre chaque instant la volonté de Dieu dans la joie» Et elle communiquera sa foi aux autres à travers ses responsabilités au sein de l'Action catholique : son rayonnement est attristant, elle saura réunir un groupe de quarante jeunes filles au sein de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul pour s'occuper des miséreux.

Jeanne Beretta espère encore pouvoir suivre l'exemple de sa sœur Virginie, médecin missionnaire en Inde, et de son frère Albert, qui a construit un hôpital missionnaire au Brésil. Après quelques années d'exercice à Mesero, elle décide de le rejoindre. Mais, entre-temps, elle fait la connaissance de Pierre Molla, de dix ans son aîné, fils de cordonnier et responsable d'une usine de 3'500 ouvriers. Surtout, c'est un jeune homme pieux comme elle. Troublée, la jeune fille fait un pèlerinage à Lourdes pour découvrir la volonté de Dieu, pour savoir si elle doit renoncer à cette vocation de missionnaire qui paraissait s'imposer à elle.

Le mariage comme voie de sanctification

C'est son confesseur qui va lui rendre la paix, avec cette seule phrase : «Crée une famille. Il y a un tel besoin de bonnes mamans !» La béatification de Jeanne, le 28 avril, viendra donner raison au sage confesseur : le mariage est une voie de sanctification, (même !) le mariage heureux, où mari et femme s'aiment profondément sous le regard de Dieu.

Cependant, les deux jeunes gens veulent être sûrs. Leur rencontre date de 1949, mais ce n'est que le 20 février 1955 que Pierre fait sa demande. Jeanne y répond le lendemain en se disant «avide d'affection et très sensible», désireuse de le «rendre heureux», d'être «bonne, compréhensive, prête aux sacrifices» que la vie leur demandera. A quelques jours de son mariage, célébré le 24 septembre 1955, elle écrit à son fiancé : «Je suis si émue de m'approcher du sacrement de l'amour. Nous devenons collaborateurs de Dieu dans la Création; nous pourrons lui donner des enfants qui l'aiment et le servent.»

Les Molla auront rapidement trois enfants, en 1956, 1960 et 1961, tandis que Jeanne continue de donner ses consultations de médecin-pédiatre. Leur vie est heureuse et normale. Les distractions sont celles d'une famille aisée : théâtre, concerts, vacances de ski. N'élevant jamais la voix, Jeanne Beretta-Molla éduque ses enfants, leur apprend à prier, à faire leur examen de conscience quotidien, les emmène à la messe.

«Mon devoir de mère»

Au tout début de sa quatrième grossesse, en septembre 1962, elle apprend le terrible diagnostic de cancer dont elle, médecin, discerne mieux que personne les conséquences et la gravité. Elle accepte seulement une opération qui a neuf chances sur dix de ne pas extirper le mal, mais dont l'enfant qu'elle porte n'aura pas à souffrir. Tout en connaissant les risques : le point faible laissé par la suture risque d'éclater au quatrième ou cinquième mois et d'entraîner sa propre mort. «Maintenant à mon tour d'accomplir mon devoir de mère. Je renouvelle au Seigneur l'offrande de ma vie», dit-elle à son confesseur.

Jeanne Molla-Beretta a vécu sa grossesse dans d'affreuses souffrances, triste à l'idée de quitter son mari et de devoir lui faire face au mal, connaissant la peur devant ce qui l'attendait. Elle a tout fait pour le cacher, se montrant toujours attentive à sa famille et poursuivant même ses consultations. Son sacrifice est récompensé le Samedi saint : le 20 avril, au terme d'un accouchement très pénible, elle donne le jour à une petite fille en pleine santé. La jeune mère mourra huit jours plus tard en répétant «Jésus, je t'aime», soutenue par Pierre Molla (il vit encore aujourd'hui) qui l'aide à surmonter son sentiment de culpabilité à l'idée d'avoir abandonné son mari et ses enfants.

C'est tout le paradoxe de l'histoire : Jeanne : sa vocation au mariage est née de la certitude qu'il y a «un tel besoin de bonnes mamans». Sa mort vient affirmer que pères, mères et enfants sont d'abord faits pour accomplir la volonté de Dieu et le rejoindre au ciel.

Jeanne Smits

Tiré de PRÉSENT 23 avril 1994

Abonnements

Ecclésiastique : Fr 15.-

Normal : Fr. 30.-

Soutien : Fr. 40.- et plus